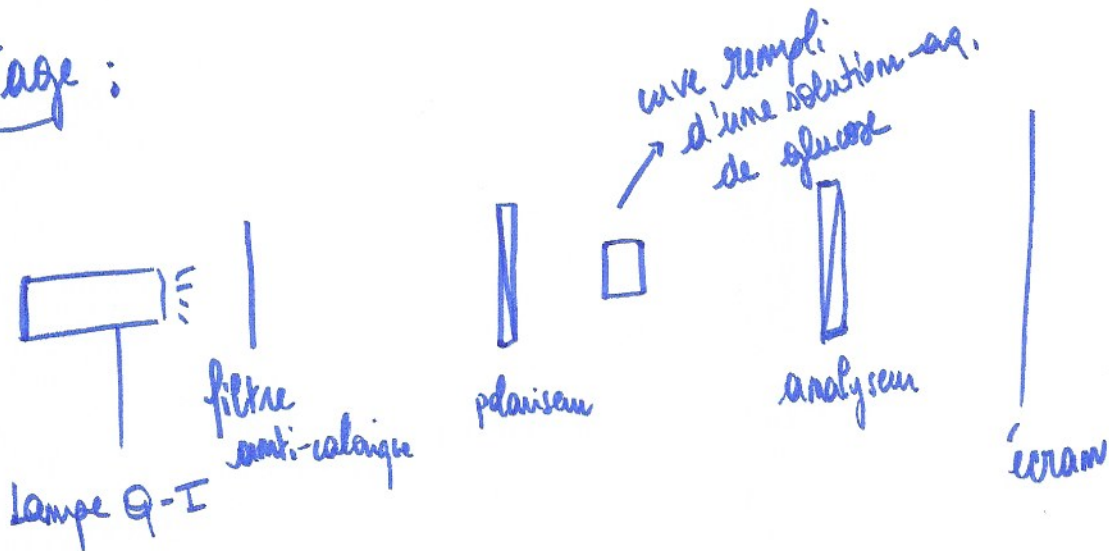


Vérification de la loi de Biot :
mesure du pouvoir rotatoire spécifique
d'une solution de glucose ou saccharose

(d'après SEXTANT p. 318)

Montage :



On réalise d'abord le zéro de notre système. Sans la cuve, on ajuste le polariseur et l'analyseur de manière à obtenir une intensité lumineuse transmise nulle.

Puis, on ajoute la cuve et on modifie la position de l'analyseur de façon à retrouver cette intensité nulle. On note la valeur α de l'angle dont a été bougé l'analyseur.

On mesure la longueur de cuve traversée par la lumière e .

On ramène au pouvoir rotatoire spécifique tel que :

$$\alpha = \epsilon [sucre] e$$

Concentration des solutions: $\approx 1 \text{ g/ml}$

→ comparer aux valeurs du SEXTANT p. 319